

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 20.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 Septembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	P	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	A	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 21.06.2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIX

Pouvoir : - Mme Jessica DESBORDES (épouse VENIANT) donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29.06.2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 29.06.2022.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Bacq'Forme : l'association remercie le Conseil Municipal et les employés municipaux pour les travaux de peinture réalisés sur les murs extérieurs de la salle de musculation. La Boule Bacquevillaise sollicite la mise en peinture de leur bâtiment.

2) Monsieur le Maire demande à la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de faire un inventaire des bouches d'égout cassées. Le Conseil Municipal missionne la Commission.

3) M. LABACLE, Professeur d'EPS au Collège de Bacqueville en Caux, demande la possibilité d'utiliser un des terrains de football pour la pratique du Golf avec les collégiens, un jeudi sur deux, de 14h à 16h. Le Président de l'USBP a été interrogé et a répondu favorablement à cette demande. Il faudra vérifier la fixation des buts avant toute mise à disposition. Le Conseil Municipal donne également un avis favorable.

4) Point SIVOS :

- Effectif de la rentrée 67 élèves en maternelle et 177 en élémentaire.

- Augmentation de la participation communale à la régie de transport suite au décès de Mme Martine LEMARCHAND : Mme LAMRCHAND était rémunérée 6 mois par le SIVOS et 6 mois par la Régie. L'agent remplaçant Mme LEMARCHAND étant rémunéré exclusivement sur la Régie et son salaire n'ayant pas été prévu au budget, il a donc fallu augmenter la participation 2022 de la commune de 2 948.46 €

5) SDE 76 : pour 2022, le SDE 76 annonçait une augmentation entre 24 et 48% pour la fourniture d'électricité. Suite à la loi de finance rectificative du 16.08.2022, cette augmentation sera compensée à hauteur de 70% par la mise en place d'une dotation au profit des communes et de leurs groupements les plus en difficulté. Pour 2023, les premières simulations montrent une augmentation sur l'ensemble des

tarifs d'électricité de 95 à 168%. Le SDE 76 conseille aux communes pour le budget 2023 de prévoir, à minima, une multiplication par deux des dépenses prévisionnelles allouées à l'énergie et met tout en œuvre pour limiter cette augmentation.

6) Gendarmerie : - souhaite avoir les rapports de nos radars pédagogiques pour se faire une idée de la vitesse réelle. M. Julien CORUBLE se charge de récupérer la notice.
- vidéo protection : se rapprocher de la commune du Bourg Dun.
- horaires de la gendarmerie à afficher sur la barrière.

7) CCTC : les travaux de la Maison Médicale débuteront fin septembre début octobre 2022 pour 10 mois environ. La viabilisation du lotissement débutera en octobre 2022 et les travaux dureront environ 10 mois.

8) La Boule Bacquevillaise : la Présidente, après avoir pris renseignements auprès d'un architecte, explique que l'association ne pourrait certainement pas prétendre à obtenir les mêmes subventions que si le projet était porté par la commune et demande que la commune étudie à nouveau cette possibilité. Monsieur le Maire invite les Commissions « Logements – Bâtiments » et « Finances et Budgets » à rencontrer Madame la Présidente de l'association et l'architecte.

9) SDE 76 – Panneaux photovoltaïques : relancer le SDE 76 pour l'étude – mise en place de panneaux sur les bâtiments communaux.

10) Boulangerie du Blé au Pain : demande la possibilité d'organiser sur le trottoir une inauguration de leur nouvelle boutique le 05.10.2022 à partir de 18h30. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

- Petites Villes de Demain (M. Adrien VENIANT)

➤ Projets de la commune à inscrire dans la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – cf. Conseil municipal du 28 mars 2022 :

- PROJET 1 : Réhabilitation/réaménagement de la mairie (priorité – *Travail engagé en Commission Bâtiments*).

- PROJET 2 : Réaménagement de la Place du Général de Gaulle et plus globalement restructuration des espaces publics (à plus long terme – *parvis de l'Eglise, passage entre la place et le futur quartier, mobilité douce... avec appui du CAUE possible*)

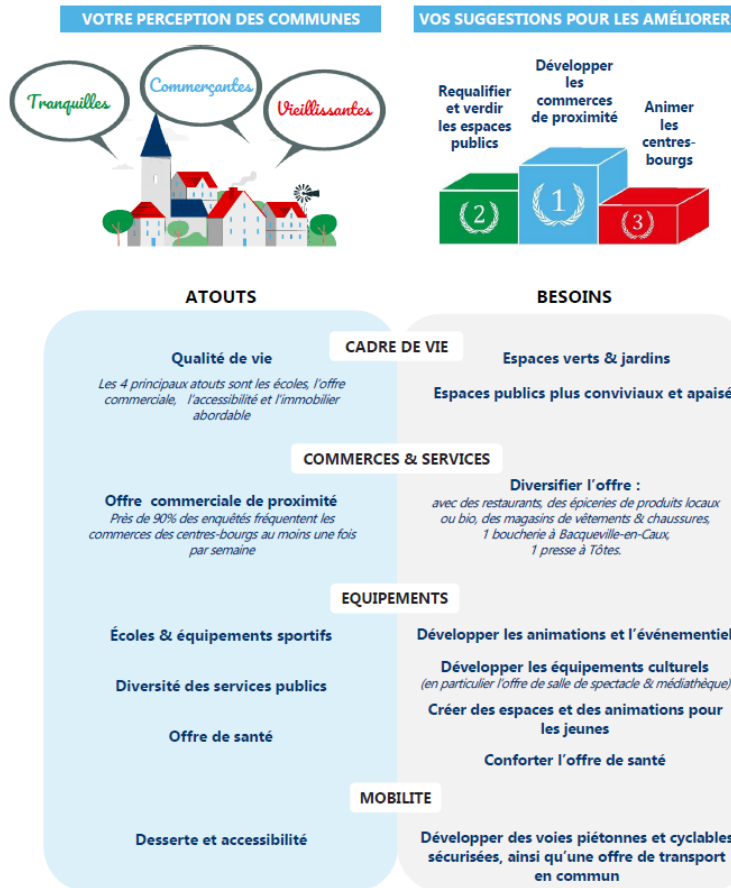
➤ Résultats de l'enquête Petites Villes de Demain auprès des habitants

Enquête auprès des habitants via un questionnaire diffusé du 10 mars au 15 avril 2022 (sites internet et réseaux sociaux de la Communauté de communes et des communes, affiches distribuées aux commerçants et dans les équipements publics)

477 réponses (dont 129 pour Bacqueville-en-Caux) permettant de faire ressortir les satisfactions et les besoins des habitants pour mieux vivre dans nos communes (atouts et besoins en matière de qualité de vie, commerces et services, équipements, mobilité) et élaborer une stratégie de redynamisation au plus près de leurs attentes.

Synthèse de l'avis des habitants

sur Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes et Val-de-Scie



➤ Questionnaire habitat vacant/dégradé à destination de l'ensemble des élus de Terroir de Caux

Depuis début juin 2022, les élus de Terroir de Caux sont invités à répondre à **un court questionnaire sur la vacance des logements et l'habitat dégradé** dans leur commune.

Il fait suite au séminaire du 24 septembre 2021 organisé par la Communauté de Communes, lors duquel de nombreux élus ont fait part de ces problématiques.

Les réponses au questionnaire permettront à la Communauté de communes Terroir de Caux d'élaborer **des propositions d'actions ou d'accompagnement adaptées aux besoins des communes**.

Questionnaire disponible :

- en ligne : <https://airtable.com/shrfigbYCXjGQksGC>
- **Format PDF** (à retourner par mail ou courrier à Adeline Martel)

➤ Institution du droit de préemption urbain (cf. Conseil municipal du 29 juin 2022)

Passage en Conseil communautaire du 27 septembre 2022

➤ Invitations événements

- Rencontres de l'Aménagement qui se tiendront le 06 octobre 2022, de 9h à 12h15, en la salle de conférence de Petit Caux située sur la commune déléguée de Saint Martin en Campagne (organisateur : DDTM de la Seine Maritime)
- Forum Petites Villes de Demain et Bourgs-centres - Rouen Hôtel du Département - lundi 10 octobre 2022 (organisateur : Département de la Seine-Maritime)

Le Conseil Municipal invite la CCTC à envisager la création d'une police municipale partagée.

- Maison France service

L'actuelle Maison France service est à l'étroit dans les anciens locaux AXA. La CCTC recherche donc de nouveaux locaux et envisage même de construire une nouvelle structure, ayant une réelle visibilité. Deux emplacements sont disponibles sur la commune pour répondre à cette attente : à côté de la Poste ou derrière la Mairie. Le Conseil Municipal décide de proposer ces deux emplacements à la CCTC uniquement pour des locaux « France Service » et demande qu'une simulation 3D du futur projet soit transmis à la Mairie

- Eoliennes – Positionnement du Conseil Municipal

M. Stéphane MASSE pouvant éventuellement être concerné par un futur projet éolien, décide de quitter la salle et de ne pas prendre part au débat et au vote.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est régulièrement contacté par des entreprises concernant des projets de parc éolien. Il propose au Conseil Municipal de voter à bulletin secret afin de répondre à la question suivante : êtes-vous pour ou contre la présence d'éoliennes sur la commune de Bacqueville en Caux ?

Suite au dépouillement des bulletins, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas accueillir d'éoliennes sur le territoire de la commune (2 voix Pour, 14 voix Contre, 1 bulletin Blanc).

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé à main levée pour ou contre l'organisation d'un référendum auprès des Bacquevillais : 2 voix Pour et 15 voix Contre.

- Communauté de Communes Terroir de Caux – Bibliothèque de Rues – Désignation d'un référent

La Commune doit nommer un référent qui tiendra informé la CCTC des éventuelles dégradations ou besoins de réassorts de livres. Suite à la candidature de Mme Jessica DESBORDES (épouse VENIANT), le Conseil Municipal la désigne et transmettra ses coordonnées à la CCTC.

- SDE 76 – Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharges ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et les véhicules hybrides rechargeables – Transfert de compétence et concertation

L'intérêt de mettre en place ce Schéma directeur est de développer une stratégie cohérente de développement des bornes de recharges à une échelle régionale en lien avec le développement des installations de bornes de recharge privée. Pour permettre au SDE 76 de mettre en place ce schéma directeur et permettre à la commune de bénéficier du plan d'investissement du syndicat en découlant, la commune doit lui transférer la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) et participer à une réunion de concertation sur ce sujet (date fixée ultérieurement). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer cette compétence au SDE 76.

- SODINEUF – Résidence Scharnebeck – Echanges fonciers

Suite à la mise en vente de la résidence Scharnebeck, il doit être procédé à la régularisation des limites de propriété. Des échanges fonciers entre Sodineuf et la Commune sont nécessaires. En résumé, Sodineuf cède 34 m² à la Commune et la Commune cède 34 m² à Sodineuf, pour l'euro symbolique. Euclid a la charge de cette division. Du côté de Sodineuf, Maître LAMBELIN gère ce dossier. Sodineuf propose à la commune de prendre le même notaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les échanges fonciers tels qu'établis par Euclid et décide de confier la gestion de ce dossier à Maître LAMBELIN.

- SODINEUF – Fusion des sociétés Sodineuf Habitat Normand et Immobilière Basse Seine – Transfert des garanties d'emprunt vers la société Immobilière Basse Seine

Les sociétés Sodineuf et Immobilière Basse Seine envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde. Dans le cadre de cette fusion, la société Immobilière Basse Seine a vocation à se voir transférer l'ensemble des prêts attachés à l'activité de bailleur social de Sodineuf, certains de ces prêts ont donné lieu à une garantie de la part de la commune. Sodineuf souhaite

savoir si la commune accepte de maintenir les garanties d'emprunt initialement accordées à Sodineuf. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les maintenir.

- Transports scolaires des lycéens bacquevillais – Année Scolaire 2022/2023 – Participation communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une aide de 50 € aux familles pour le transport scolaire des lycéens Bacquevillais pour l'année scolaire 2022/2023, sur présentation de facture acquittée.

- Taxe d'aménagement – Taux 2023

Actuellement, le taux de la Taxe d'Aménagement est de 3% et les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés totalement. Le Conseil Municipal décide de reconduire ce taux et cette exonération pour l'année 2023.

- ARS – Lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine – Désignation d'un référent

La Normandie ayant été confrontée à des signalements d'ambrosie ces dernières années et connaissant un nombre grandissant de territoires infestés par les chenilles urticantes, l'ARS invite la commune à désigner un référent sur le sujet de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine. Suite à la candidature de M. Antoine COMALADA, le Conseil Municipal le désigne et transmettra ses coordonnées à l'ARS.

- Rapport de la Commission « Finances », M. Jean-Marie ADAM

1) Numérisation des documents d'état civil

Elle a été prévue dans le budget 2022. Une demande de subvention a été déposée auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

Le 15 juin 2022, la DRAC a rejeté notre demande au motif qu'il manque les éléments suivants : le nom du prestataire retenu, les années d'état civil concernées, le format de numérisation, la résolution, la DPI et la possibilité de diffusion offerte par la commune, les modalités de conservation des documents numérisés et la finalité patrimoniale. Ces éléments, non demandés sur le dossier de demande de subvention, ont été fournis par la suite.

Suite à ce complément d'informations, la DRAC nous répond que notre dossier n'est pas vraiment éligible aux subventions DRAC (peut-être jusqu'aux années 1945, mais sous réserves).

Les subventions sont réservées à des opérations patrimoniales permettant de restaurer et de conserver de très vieilles archives à des fins culturelles (telle une exposition dans la commune).

Compte-tenu que nous avons des archives remontant aux années 1600 à 1700, elle va nous mettre en rapport avec les archives départementales afin que nous demandions une évaluation de notre situation.

Il est possible que les archives départementales proposent d'accueillir nos documents, de les numériser ou de les conserver.

Par ailleurs, il est précisé que l'achat d'une armoire blindée n'est pas de subventionnable par la DRAC. Mais, suite à la rencontre avec les représentants des archives départementales, une subvention peut être allouée par le Département pour une dépense de 8 000 € maximum.

2) Admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Le Comptable explique au Conseil Municipal qu'il n'a pas pu recouvrer divers titres correspondant à la somme totale de 1 695.22 € et demande en conséquence leur admission en non-valeurs :

- droits de place de mars à octobre 2018 pour 60.45 €
- droits de place d'octobre à décembre 2019 pour 40 €
- droits de place fête foraine de novembre 2017 pour 17.92 €
- remboursement non honoré suite vol stade de foot en 2015 pour 1 320 €
- droits de place fête foraine 2018 pour 23.20 €

- loyer non intégralement payé en 2012 pour 190.25 €
- loyer non intégralement payé en 2017 pour 43.40 €

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les titres énoncés ci-avant.

- Rapport de la Commission « Communication », M. Jean-Marie ADAM

1) Agenda en ligne des réservations CNI – Passeports

Il permet à partir du site internet de la commune de prendre les rendez-vous. Les créneaux sont ouverts par périodes limitées dans le temps (d'un à quatre mois selon le souhait du secrétariat).

Jusqu'à présent, c'est Julien DELAUNAY qui se chargeait d'ouvrir ces créneaux, ce qui ne donnait pas toujours satisfaction au service.

Par ailleurs, les créneaux de rendez-vous ont dû, à partir de juin, être ramenés de 30 à 15 mn sur des périodes ouvertes jusqu'à début octobre.

Ce changement a entraîné l'annulation des rendez-vous déjà pris, avec obligation de les ressaisir, ce qui a nécessité 20h de travail.

Afin d'éviter à Julien DELAUNAY d'avoir à intervenir sur ce planning des rendez-vous et de permettre la mise en place de rappel des RDV, Julien CORUBLE a proposé d'utiliser un autre agenda à partir d'Outlook (déjà payé par la commune) via DPI informatique, entreprise ayant une entité juridique.

D'un autre côté, Julien DELAUNAY a été reçu en mairie le 2 août 2022 par Messieurs DELARUE et ADAM et il lui a été demandé de donner l'accès à la gestion des créneaux aux secrétaires chargées des documents d'identité. Cela été fait le jour même.

Proposition de la commission : Maintenir le planning actuel, puisque le point ne donnant pas satisfaction a été solutionné.

Le Conseil Municipal demande que l'agenda proposé par M. Julien CORUBLE soit présenté aux agents pour avis et que ce point soit ensuite revu en Commission.

2) Site Internet de la Commune

Bien qu'il soit au nom de la commune, il y a la mention « géré par Pool Com ».

Lors de la rencontre du 2 Août 2022, il a également été demandé à M DELAUNAY de remplacer Pool Com par Mairie. Cette modification permettra à ce que la facture d'hébergement du site (160 € par an) arrive en Mairie.

3) Bulletin municipal

Les propositions d'articles sur le travail des commissions sont les bienvenues.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA

1) Bacqyard édition 2023

Il est programmé le 2 Juin 2023 : départ de la course entre 23h et 00h sur l'hippodrome. Le tarif reste identique soit 75 €, le parcours sera différent (passage dans les marches du bas de Bacqueville), les ambulances seront présentes et éventuellement y associeront les pompiers de la commune.

Les 3 vainqueurs de l'édition 2022 seront invités. Les inscriptions sont déjà ouvertes.

Avant le début de la course, la commission propose d'organiser une « pasta party » avec concert pour l'animation, cela permettrait d'avoir du public.

2) Forum des associations 2022

Il a eu lieu le 10 Septembre 2022 au tennis couvert de 9h à 12h.

Etaient présents : le basket, le crédit agricole, les pompiers, l'AMCB, les amis du téléthon, le Comité des fêtes avec les majorettes, le foot, le judo, libre horizon, amicale des aînés. La Commission déplore l'absence d'Animômes et de La Boule Bacquevillaise.

Jade DESBUIIS a été récompensée de son titre de championne de France seconde division obtenu le 4 juin 2022 par un bon d'achat de 50 € à utiliser au salon David Hélicher.

3) Parcours historique

Un travail de groupe doit être mené. Programmation d'une réunion de travail très prochainement.

4) Conseil Municipal des Jeunes

Programmer une visite avec M. Vincent RENOUX à l'Hôtel du Département et éventuellement à l'Assemblée Nationale. Janelle (Présidente du CMJ) se charge de communiquer avec les autres membres pour fixer une date.

Casier à l'attention du CMJ en Mairie (outil de communication).

Considérant l'enthousiasme de certains jeunes au sein du CMJ, la Commission propose une « présidence tournante ».

5) Trotinettes électriques tout terrain

Attente de confirmation pour l'emplacement et de l'achat ou la fabrication par nos agents du bungalow d'environ 12 m². La Commission « Logements – Bâtiments » est chargée de planifier cette installation.

6) Stèle La Croix Mangea Là

Cette stèle, située dans le bas de Bacqueville, s'abîme, il faut réfléchir à trouver une solution (un moulage certainement) afin de conserver le bas-relief. Les agents communaux vont être missionnés.

7) Skate parc – Contrôle APAVE

Un contrôle des installations a été réalisé par l'APAVE mais les premières conclusions ne sont pas bonnes. Nous sommes toujours dans l'attente du rapport. APAVE a également contrôlé les installations sur le terrain d'entraînement du foot et il s'avère que les buts amovibles devraient être fixés ou rangés après chaque utilisation.

8) Création d'association

L'association History back – ville – 44 est en cours de création pour l'organisation du camp militaire 2023.

9) Jumelage

Une délégation allemande sera présente sur la commune du 01 au 04.10.2022. Le Conseil Municipal est convié au vin d'honneur organisé pour leur accueil le 01.10.2022 à 11h.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Installations du Haras

Suite aux divers courriers échangés avec le locataire occupant les installations du Haras sans convention depuis le 01.01.2022, une proposition a été faite par ce dernier par courrier en date du 25.08.2022, reçu le 13.09.2022. Il demande un délai jusqu'au 31.03.2023 pour quitter les locaux définitivement (gestion de deux poulains et de deux pensions) et accepte de libérer dès à présent le hangar de monte, le hangar de récolte, la graineterie, la salle d'échographie et le laboratoire. Il propose également un dédommagement pour son occupation depuis le 01.01.2022 sans convention.

Afin de permettre au locataire de mener à terme son activité, la Commission propose :

- de lui laisser la jouissance de 4 boxes sur les 8 existants (deux pour ses poulains et deux pour ses pensions)

- de lui permettre d'accéder au bureau mais avec une clef partagée avec la commune,
 - de lui laisser la jouissance des WC,
 - de lui laisser jusqu'au 15.10.2022 pour rendre les locaux suivants nettoyés : le hangar de monte, le hangar de récolte, la graineterie, la salle d'échographie et le laboratoire,
 - de lui demander de procéder à l'entretien des espaces verts aux abords des installations pour le 31.10.2022 dernier délai.
 - de demander un dédommagement lorsqu'il aura définitivement quitté les locaux au 31.03.2023.
- Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission à la majorité (16 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention).

2) Point sur les logements

- Résidence les Près – Bâtiment A - 2^{ème} étage : les dossiers des candidats suivants ont été transmis à SODINEUF :
 - Mme CARLES
 - Mme Magniolya GUERACH
 - M. TESTU
- Logement Pierreville : M. LECLERC et Mme LACHEVRE ont donné leur préavis et le Conseil Municipal avait évoqué la possibilité d'installer une MAM dans ce logement. Après discussion, la Commission ne souhaite pas relouer le logement pour le moment et va se renseigner auprès du Département pour connaître les besoins réels d'une MAM avant de réaliser de nouveaux aménagements. Le Conseil Municipal valide la décision de la Commission.

3) Point réception travaux locaux Animômes

La Commission a rencontré l'entreprise ANGER concernant le problème de clenche sur la porte d'Animômes. La proposition de l'entreprise est d'installer une poignée fixe pour éviter qu'elle casse par l'utilisation intensive. Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à l'architecte en charge des travaux.

4) Réflexion sur les économies d'énergie réalisables au niveau des bâtiments communaux

Après discussion, la Commission souhaite faire un état des lieux des compteurs et vérifier les factures pour cibler les bâtiments les plus énergivores en électricité et en gaz, afin de réaliser des travaux pour moins consommer. Au vestiaire du foot, la Commission demande la vérification des branchements électriques des luminaires. Pour le bâtiment central de la Mairie, la Commission propose la mise en place de vannes pour réduire le chauffage dans les bureaux vides. Dans les bureaux de la Mairie, la Commission demande aux agents d'éteindre les ordinateurs et les imprimantes tous les soirs. La Commission propose également de diminuer le chauffage de quelques degrés aux locaux d'accueils Animômes et aux vestiaires du tennis. Le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission.

**- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie »,
M. Stéphane MASSE**

1) Aménagement du Carrefour RD 23 / RD 123

La consultation pour les travaux a été lancée le 06.07.2022 et les entreprises avaient jusqu'au 08.08.2022 pour déposer leur offre. 4 entreprises ont candidaté : COLAS – EUROVIA – ASTEN – GAGNERAUD. Après l'analyse des offres faite par VIAtech', l'entreprise ASTEN est la mieux disante avec une offre à 289 583.98 € TTC. Le début des travaux est prévu fin octobre, sous condition d'obtention des subventions.

2) Maisons Fleuries

Quatre catégories ont été définies : balcons, résidences, jardins, prix d'ensemble jardins et bords de route. La remise des prix aux lauréats est prévue le 25.11.2022 à 18h.

3) Rue du Calvaire – Problème talus

Il est prêt à tomber. Un devis de fournitures a été demandé à Point P pour des STEPOC : 1 223,70 TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis et demande que les deux équipes extérieures travaillent ensemble pour la réalisation du nouveau muret.

4) Aménagement proposé devant la future boutique « les trouvailles d'Emilie »

La nouvelle propriétaire demande 3 places devant son futur commerce. Il faudra se rapprocher de la Direction des Routes à la fin des travaux d'aménagement prévus sur cette portion de la Route de Dieppe car il s'agit d'un simple marquage au sol. Le Conseil Municipal renvoie ce dossier en Commission.

5) Démission d'un membre du Comité Consultatif

Par courrier en date du 07.06.2022, reçu le 07.07.2022, M. Nicolas SAFFRAY informe le Conseil Municipal de sa démission du Comité Consultatif et plus particulièrement de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie ». Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

6) Radars Pédagogiques – Proposition de contrat de service

La commune compte 4 radars pédagogiques. La société ElanCité propose un contrat de service standard de 36 mois : Réparation pièces et main d'œuvre retour-usine – Mise à jour des logiciels d'exploitation – Assistance à l'installation des logiciels – Assistance à l'utilisation prioritaire – Traitement prioritaire des réparations. Coût annuel par radar : 199 € HT. Le Conseil Municipal refuse cette proposition.

7) Travaux pour la défense incendie avec la commune de Lammerville

Trois points sont concernés : Rue du Dr Etienne Bourgoix – Rue des Martel – Rue de la Libération. Devis Entreprise ALEXANDRE : 1 401 € TTC pour du décapage et mise en place de tout venant sur la RD149 et Rue des Martel.

Devis AXIMUM : 552.56 € TTC pour la signalétique « réserve incendie » - « réserve pompiers » - « stationnement interdit » et petits accessoires.

Devis Point P : 334.49 € TTC pour divers matériaux pour création d'une chappe de béton. Les agents communaux des deux communes travailleront ensemble.

Coût Total des travaux : 2 230.85 € TTC soit un coût pour chaque commune de 1 115.43 € TTC. La Commission propose que la Commune de Bacqueville en Caux porte le projet et facture ensuite la commune de Lammerville. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission et demande que le technicien de rivière de la CCTC soit associé aux futurs travaux.

8) Devis bulbes

Un devis a été demandé à l'entreprise GRAINES VOLTZ pour 6 000 bulbes de tulipes : 1 555.41 € HT soit 1 710,95 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis.

9) Dons de fleurs aux habitants

La commission ne souhaite pas renouveler cette opération en 2023. Le Conseil Municipal valide la décision de la Commission.

10) Récupération de l'eau des bâtiments communaux

Une étude doit être faite. M. Antoine COMALADA se propose pour porter ce projet : subventions et devis pour le budget 2023. Le Conseil Municipal demande à la Commission de travailler sur ce dossier.

11) Eclairage public - Economie

La Commission propose d'étudier la possibilité de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit : à partir du 01.10.2022, 6h30 le matin du lundi au dimanche et fin d'éclairage à 21h tous les jours sauf le samedi 22h. Le plateau central de la Place du Général de Gaulle resterait allumé. Elle propose également de terminer le remplacement des ampoules par des ampoules « led ». Le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission.

12) Stationnement Rue des 12 Apôtres

Mme Aline MOREL souhaite savoir si une solution a été trouvée pour le problème de stationnement régulier d'un camion devant le logement de Mme LEMARCHAND, Rue des 12 Apôtres. Le Conseil Municipal demande à la Commission de se rendre sur place afin de solutionner ce problème.

13) Ecoulement des Eaux – Rue de la Libération

Une canalisation passe entre deux propriétés et l'eau se jette dans la rivière. Les plaques recouvrant cette canalisation ont cédé lorsque le propriétaire riverain effectuait des travaux. Le Conseil Municipal demande que les lieux soient mis en sécurité et que le technicien de rivière de la CCTC soit missionné pour avis.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Compte rendu des Marchés nocturnes 2022

Le 1er Juillet 2022, 45 exposants étaient installés sur 240 ml. La restauration a été faite par le Judo Club
Coût pour la commune : 259 € TTC.

Le 5 Août 2022, 50 exposants étaient installés sur 210 ml. Une structure gonflable et des promenades à poney ont divertis les plus petits. La restauration a été faite par la Boule Bacquevillaise. Les majorettes de Bacqueville en Caux sont venues gratuitement. Le groupe Kcor'Us a assuré l'animation sonore. Coût pour la commune : 262 € TTC.

2) Réparation du Barnum

La réparation du barnum a été effectuée pour un total de 255,49 € TTC.

3) Cirque Hartini

Le cirque est arrivé le 22 Août 2022 et est reparti le 25 Août 2022. Il n'a fait qu'une seule représentation. La Commission propose de ne facturer que deux jours à 27 € soit une recette de 54 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

4) Demandes Food Trucks

- Monsieur Nicolas BAUDOUIN, habitant de la commune, fait une demande de passage sur la Place pour le vendredi soir de 18h à 21h. Il fait des plats cuisinés avec des produits locaux de la région. La commission donne un avis défavorable car cela fait trop d'exposants dans la semaine et cela peut faire du tort pour les commerçants de la commune. Le Conseil Municipal décide d'accueillir ce Food truck sur Pierreville le vendredi soir.

- Monsieur Mathieu de Varenne fait une demande pour un Food truck de pizzas pour le dimanche, le lundi ou le samedi soir. La commission refuse également. Le Conseil Municipal propose d'accueillir ce Food truck sur Pierreville.

5) Manifestations 2023

- La Commission propose de faire une nouvelle manifestation en 2023 : le Festival du Chien.

Le but serait de faire venir des chiens de troupeau pour faire une démonstration, des chiens de sauvetage en mer et aussi un club d'agility. Stands uniquement sur les matériaux en rapport avec les chiens et leur alimentation. Madame Virginie SERRE, vétérinaire, se propose d'aider la commission dans ce projet et d'assurer le service vétérinaire gratuitement. La Commission demande un budget de 2 000 € pour notamment faire venir les clubs pour les démonstrations. La Commission propose que la manifestation se déroule sur l'hippodrome, en accord avec la société des courses et l'ABAC, et envisage la date du Samedi 1^{er} Avril 2023, sur toute la journée. Idée de faire participer les écoles avec l'organisation de jeux à destination des enfants et d'associer une association bacquevillaise au projet. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, mais la Commission « Finances et Budgets » explique qu'il faudra certainement faire des choix au niveau des animations 2023 considérant le budget nécessaire à l'ensemble des activités envisagées.

- 8 Mai 2023 - Foire Agricole : la foire sera organisée sur la journée complète, de 9h à 17h et le repas sera décalé au soir. Davantage d'activités dont des jeux seront proposées au public et la Commission sollicitera pour cela le Conseil Municipal des Jeunes. Le Conseil Municipal valide cette nouvelle organisation.

- Marchés nocturnes 2023 : la Commission propose d'organiser 2 marchés nocturnes, un le 7 Juillet et l'autre le 4 Août, de 17h à 23h. Le Conseil Municipal valide ces deux dates.

- Feu d'artifice 2023 : le feu d'artifice reste le 13 Juillet à 23h ainsi que la retraite au flambeau suivi des majorettes. Pour 2023, la Commission espère pouvoir réunir les deux groupes de majorettes.

- Marché de Noël 2023 : Il se fera le 9 Décembre de 10h à 20h à la salle des fêtes.

- Questions diverses

1) M. Jean-Marie ADAM signale une plaque d'égout qui claque Rue du Dr Bourgoix. Cette information est à transmettre à la CCTC.

2) M. Fabienne BOUIC signale que la deuxième partie du toit du Presbytère fuit. L'entreprise en charge des travaux va être missionnée.

3) M. Julien CORUBLE propose de réaliser le Marché de Noël 2023 dans l'église de Pierreville. Il faut se rapprocher de Monsieur le Curé mais cela paraît compliqué s'agissant d'un lieu de culte.

4) M. Nicolas CHANDELIER explique que les anciens combattants ont restauré un ancien drapeau de la guerre 14-18 pour un coût de 4 968 €. Ils sollicitent la commune pour le financement du cadre (100 cm x 106 cm). Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

5) M. Nicolas CHANDELIER signale que la végétation est en train d'envahir les escaliers Rue des 12 Apôtres. La végétation envahie également la sente du béguinage (attention présence éventuelle d'un nid de frelons). La propriétaire concernée va être alertée.

Date de la prochaine réunion de la Commission « Finances et Budgets » : 11.10.2022 à 18h30.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 08.11.2022 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.